

Compte rendu du CA de l'UPS du 30 mai 2023.

Point 1 : Informations du Président.

Le président Broto informe sur les appels à projets TIRIS, UT3 a aidé l'UT pour leur mise en place. Un travail est aussi fait sur la signature commune des publications : l'université Paul Sabatier reste dans les classements internationaux tant que l'Université de Toulouse ne l'est pas. Le président revient sur le dialogue de performance avec le rectorat, et donne la parole à Mme Ayoub. Un bilan des projets passés a été présenté au rectorat avec de bon taux de réalisation, l'exécution sera totale à terme. Trois nouveaux projets ont été soumis dans le cadre prédéfini par l'état : pour le développement durable des capteurs pour la consommation d'énergie 460.000 €, pour le bien-être et réussite des étudiants : mise en place d'UE optionnelles pour les étudiants les plus fragiles 365 000 €, pour la recherche et innovation : acquérir d'un système d'information pour le pilotage des projets de recherche 354 000 € avec une mise en place en septembre 2024.

Jean-Marc Broto accueille Mme Christine Barrot nouvelle directrice de l'IUT A.

Broto évoque le rapport de la cour des comptes, qui sera un point à l'ordre du jour du prochain CA. Il parle d'hypothèses faites sur des projets immobiliers de la future faculté de santé par la cours des comptes en 2022 qui étaient inexactes. Mme Ayoub revient sur ce projet financé par 43 millions d'euros dans la première phase du CPR. L'implantation se fera à Ranguel ce qui coûte moins cher. Une sécurisation du projet a été faite avec l'aide de l'état.

Broto annonce qu'UT3 est lauréate d'un IHU émergent sur le thème du vieillissement, il rappelle que ce n'était pas gagné d'avance vu la nouveauté du sujet. Il y a cinq nouveaux membres de l'IUF à l'université et il annonce l'ouverture de l' ENT (Espace Numérique de Travail) pour les personnels qui avait été lancé par la présidence précédente.

Point 2 : Approbation des comptes rendus.

2-1 : Approbation du compte-rendu du CA du 12 décembre 2022 (vote).

2-2 : Approbation du compte-rendu du CA du 23 janvier 2023 (vote).

2-3 : Approbation du compte-rendu du CA du 6 février 2023 (vote).

Les trois compte-rendus sont mis au vote ensemble.

Point adopté 30 pour : unanimité.

Point 3 : Finances.

3-1 : Budget rectificatif n°2 au Budget initial 2023 (vote).

La présentation est faite par Mme Février. C'est un budget rectificatif technique portant principalement sur les opérations pluriannuelles. Les autorisations d'engagement sont augmentées de 10,3 million d'euros, et il y a une diminution des crédits de paiements de 3,7 millions. Ce sont des adaptations induites par le coût des travaux qui augmente à cause de l'inflation. A l'automne il y aura un nouveau budget rectificatif après le dialogue budgétaire avec l'état. Ce sera à ce moment que la programmation budgétaire avec l'université de Toulouse sera aussi présentée.

Thierry Vidal s'interroge sur le retour d'anciennes opérations sur le pic du Midi qui ont été évoquées dans la présentation. Mme Février parle des surcoûts liés au chantier. La climatisation de la bibliothèque a été budgétée mais une question est posée par M. Cortina étudiant sur les coûts de fonctionnements. Mme Février répond qu'actuellement le budget de fonctionnement est suffisant.

Point adopté 29 pour, une abstention.

3-2 : Dispositif ForProSup : Demande de subvention FSE+ 2022-2023 (vote).

3-3 : Dispositif ForProSup : Demande de subvention FSE+ 2023-2024 (vote).

Le point est présenté par Mme Ressault. C'est une demande de financement à la région pour la formation professionnelle.

Point adopté 30 pour : unanimité.

3-4 : Répartition des subventions de restauration (vote).

Gille de Berranger directeur du SCAS fait la présentation qui répond à la forte augmentation des prix des repas des différentes restaurations collectives par une augmentation des subventions de 1 € sauf pour le CNRS où l'augmentation est de 1 €26.

Point adopté 30 pour : unanimité.

Point 4 : Personnels.

4-1 : Actualisation du règlement du télétravail (vote).

Mme Pauline (Brunel ?) fait la présentation. C'est la poursuite de l'amélioration continue de ce dispositif. En particulier l'indemnité augmente. Il est rappelé que la limite de deux jours par semaine peut être dépassée pour des raisons médicales. Il faut cependant distinguer ce point des arrêts de maladie où il n'y a ni travail ni télétravail.

Un nouveau médecin et une nouvelle infirmière du travail ont été recrutés après le départ à la retraite de Mme Laguerre.

Point adopté 29 pour, une abstention.

Point 5 : Vie Institutionnelle.

5-1 : Projet de décret relatif à l'université de technologie de Tarbes (vote).

Les deux points (5.1 et 5.2) sont passés en CSAE qui a une première fois rejeté le point 5.1 à l'unanimité. En conséquence cette commission a été reconvoquée comme le demande la loi. Le directeur de l'IUT de Tarbes fait la présentation du projet de décret en insistant sur les consultations et négociations qui l'ont précédé. Il rappelle que ce projet a été validé à l'unanimité par le conseil de l'IUT. Gregory Seine alerte sur l'empressement de valider ce projet de décret qui est selon lui dangereux. Monsieur Jean-Noël Félices répond à Monsieur Seine en reprenant les arguments du directeur de l'IUT. Broto soutient le projet. L'avis du CA est demandé par le ministère.

4 contre, 27 pour le point est adopté.

5-2 : Transfert à l'université de technologie de Tarbes des moyens en personnels (vote).

14 collègues titulaires (une faible proportion un peu plus de 12%) des collègues de Tarbes ont souhaité revenir à l'université Paul Sabatier plutôt que de rester à ce qui deviendra l'université technologique de Tarbes. Je demande quelle est la position des directeurs des autres composantes sur l'affectation de ces 14 collègues. Eric Clotte évoque l'impact sur la campagne de recrutement en cours qui touche l'IUT de Toulouse et la FSI. 2 ou 3 pourraient être intégrés à la FSI sur des postes où il y a des besoins en enseignements, les directeurs de recherche sont moins enthousiastes. Pour l'IUT l'intégration est en cours. La directrice OMP dit que le transfert du BIATSS ne pose pas de problème pour sa composante.

Point adopté 27 pour, un contre trois abstentions.

5-3 : Modification des statuts UT3 (vote).

Il s'agit d'une mise à jour des statuts pour prendre en compte les évolutions législatives, et réglementaires nationales, les évolutions institutionnelles de l'UT3 déjà votées en CA de l'UT3 par exemple la création des directoires et du COS, mais aussi des précisions juridiques pour par exemple permettre au président de l'UPS d'avoir une voix délibérative au CAC. Charles Cortina se réjouit de la création du conseil des étudiants. Matthieu Arlat fait une remarque sur les rapports annuels du COS qui ne sont pas parvenus au CA. Il interroge sur le nombre de membres au CAC. Il fait remarquer que le nombre de membres de la CR et la CFVU est limité à 40 membre ce qui ne serait plus le cas avec les statuts proposés. Broto pense que les rapports du COS sont à produire...

1 contre, 8 abstentions, 22 pour : c'est la majorité absolue des membres du CA qui est nécessaire : ce point est adopté.

5-4 : Modification des statuts F2SMH (vote).

Le point est présenté par le doyen de la faculté. Cela concerne la commission scientifique qui examinera les demandes de postes.

Point adopté 30 pour, une abstention.

5-5 : Décisions prises dans le cadre de la délégation de pouvoirs du CA au Président (information).

Pas de questions.

5-6 : Co accréditation en délivrance conjointe du Doctorat avec l'Université de Toulouse (vote).

Finalement il s'agit de la forme la plus étroite de collaboration entre l'université de Toulouse et UT3 en l'absence de la possibilité légale de déléguer la délivrance du diplôme de doctorat à l'UT. Le point est présenté par Jean-Pierre Jessel, vice-président recherche.

Point adopté 30 pour, un contre.

Point 6 : Formation et Vie universitaire.

6-1 : Maquettes des BUT 2023-2024 - IUT de Toulouse (vote).

Il s'agit des années de BUT avec la soutenabilité. Les effectifs de la BUT3 par rapport aux licences professionnelles sont plus importants. Cette modification va changer les flux étudiants en troisième année de l'université dans et hors de l'IUT.

Point adopté 30 pour, une abstention.

6-2 : Modification de l'offre de formation 2023-2024 — FSI (vote).

Ce sont des rectifications au fil de l'eau avec un nombre limité de modifications qui devaient être faites à coût constant.

Point adopté 30 pour, une abstention.

6-3 : Modification de l'offre de formation 2023-2024 — Faculté de santé, département des sciences pharmaceutiques (vote).

N'est pas passé au vote.

6-4 : Règles d'accès MMOP-K 2023-2024 - PASS (vote).

Point adopté 30 pour, une abstention.

6-5 : Régularisation de la structure d'enseignement du DNO. (vote).

Point adopté 30 pour, une abstention.

6-6 : Création du Diplôme Universitaire de Recherche. (vote).

Ce projet est un projet qui existe ailleurs et qui vise à valoriser les étudiants qui arrêtent leurs thèses sans doctorat. Il est organisé au sein de l'école doctorale et donne lieu à une soutenance.

Point adopté 30 pour, une abstention.

Point 7 : Pilotage.

7-1 : Charte éditoriale (vote).

7-2 : Politique d'hébergement des sites internet (vote).

Le point est présenté par le service communication et la vice-présidente communication.
Points adoptés 23 pour, une abstention.

Point 8 : Patrimoine.

8-1 : Dossier de demande d'expertise pour le Bâtiment « cœur de l'OMP » CPER 2021- 2027 (vote).

Le point est présenté par Michel Combacau vice-président du patrimoine et Mme Jeandel directrice de l'OMP. Il s'agit de construire un bâtiment au cœur du site Belin, Roche. Cela vise à rénover et à améliorer la communication entre les deux sites. C'est la création d'un accueil central et unique à l'OMP.

Point adopté 31 pour, unanimité.

Point 9 : Partenariats et Conventions.

9-1 : Bilan récapitulatif des conventions signées par le Président pour la période du 28 mars au 9 mai 2023 :

- **9-1-1 : Conventions d'un montant supérieur à la délégation de pouvoir du CA au Président (vote).**

Point adopté 23 pour, une abstention.

- ° **9-1-2 : Conventions signées par le Président dans le cadre de la délégation de pouvoir du CA au Président (information).**

Pas de questions.

QUESTIONS DIVERSES.

Pas de questions diverses.